

PLAN DE VENTE  
PROVISOIRE

LOT n°16

MAÎTRE D'OUVRAGE



ATALYS  
157 rue de Châtillon  
35200 RENNES  
Tél : 02.99.53.69.37  
Email : contact@atalys35.fr

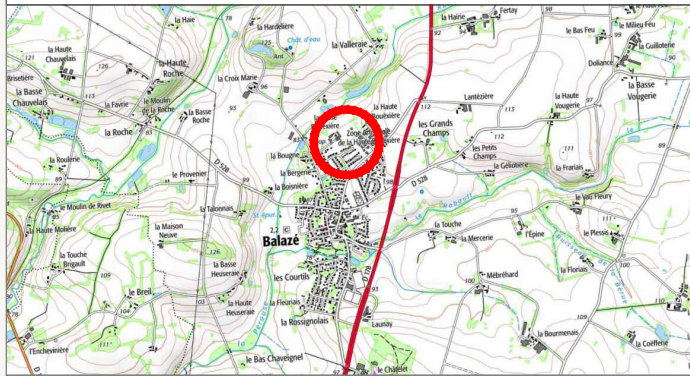
BALAZÉ (35500)  
Chemin des Baladins  
" le Clos des Peupliers "

GEOMETRE - EXPERT



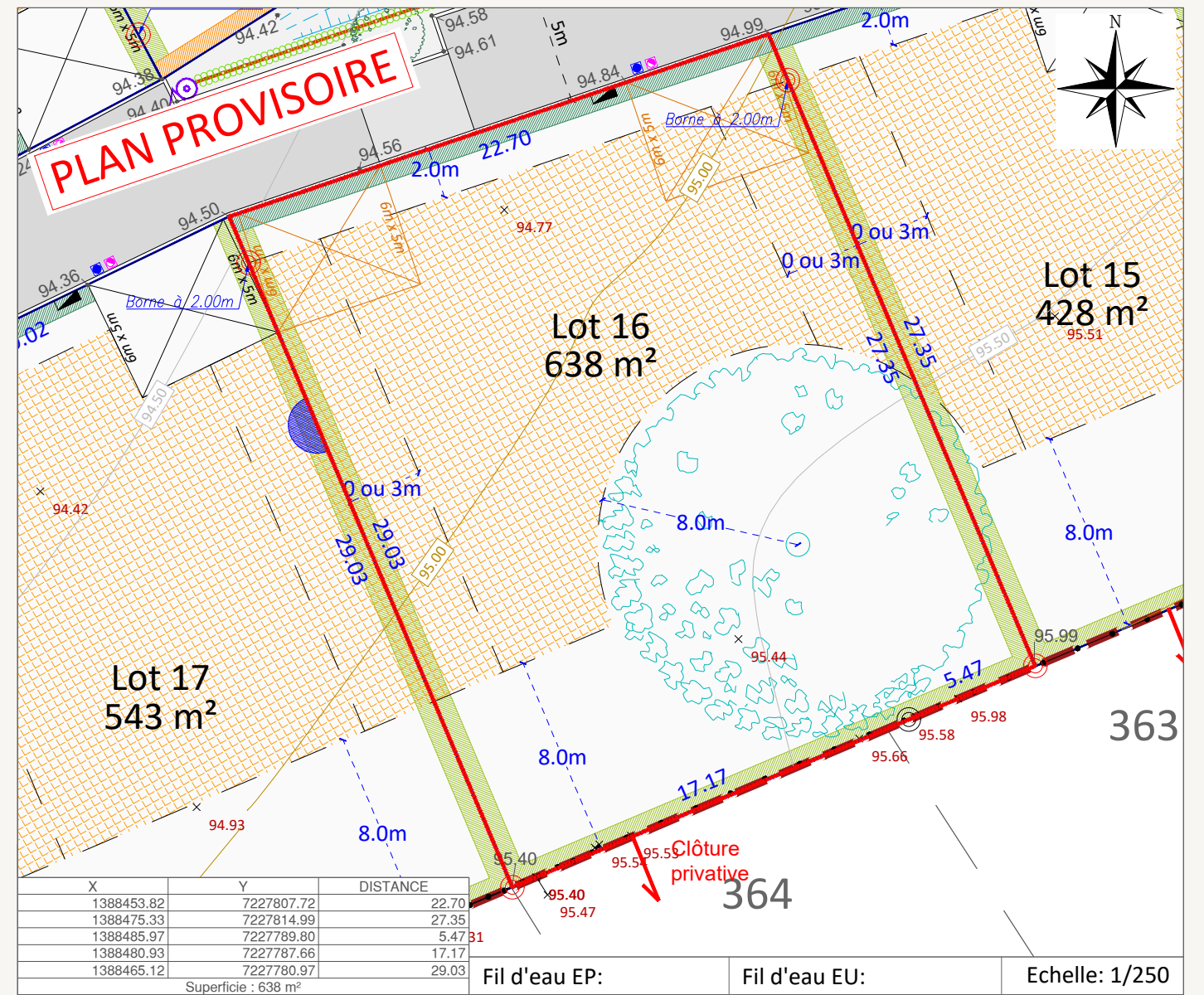
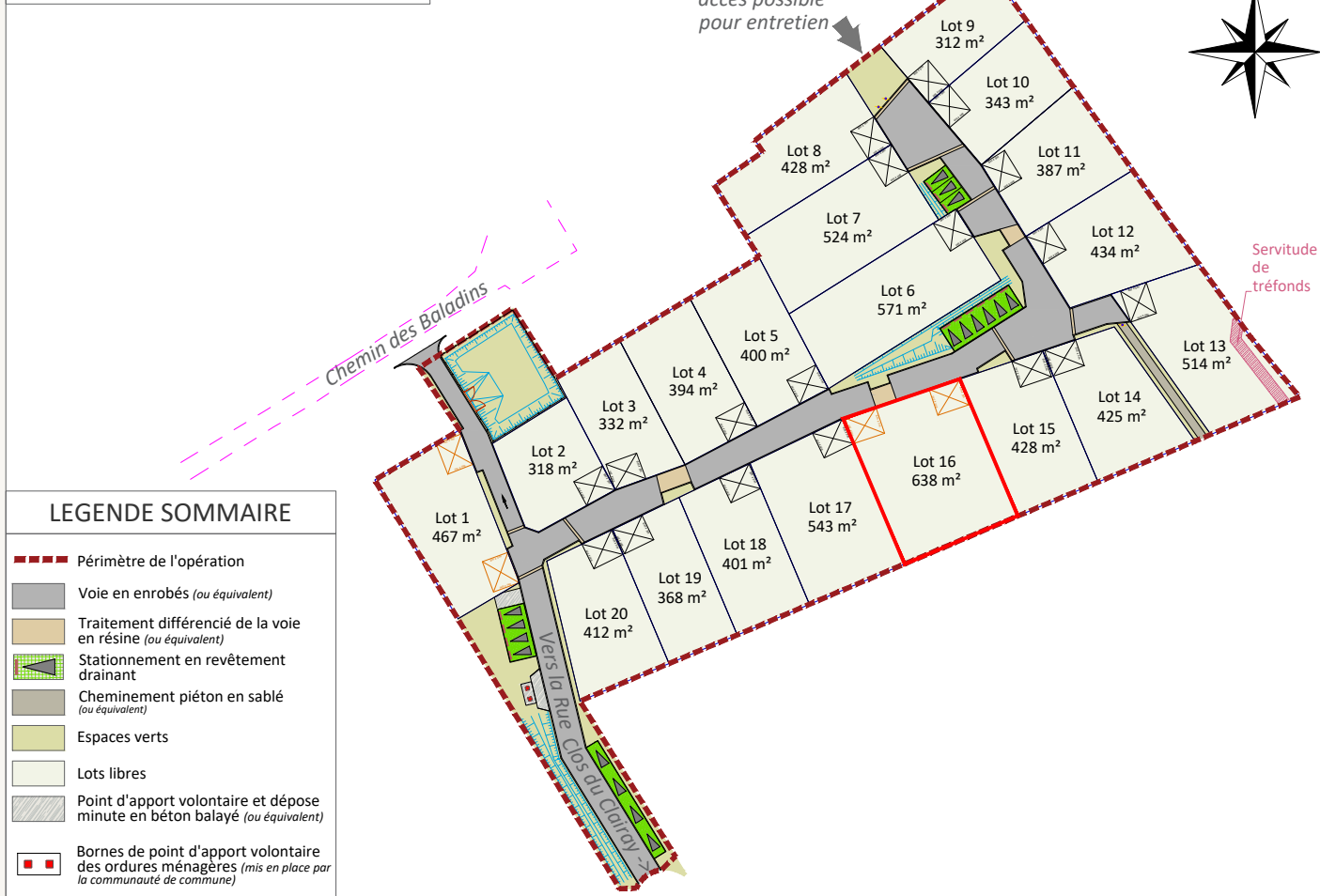
AGEIS  
6, rue du Bignon  
35000 RENNES  
Tél : 02 30 96 63 10  
Email : rennes@ageis-ge.fr

Plan de Situation (sans échelle)



|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| Surface                            | 638 m <sup>2</sup>                                    |
| Surface plancher maximale          | 200 m <sup>2</sup>                                    |
| Surface à imperméabiliser maximale | 200 m <sup>2</sup>                                    |
| Cadastre                           | Section ZZ  |
| Servitude                          | NON   |
| N° permis d'aménager               | PA 035 015 22 V0001 M02                               |
| Date de l'arrêté                   | 08/12/2022<br>14/09/2023 (PAM01) - 23/11/2023 (PAM02) |
| Dossier                            | 21017-REN-PDV   |

Plan de Localisation (sans échelle)



LEGENDE

|  |   |  |   |
|--|---|--|---|
| Périmètre du lotissement   | Ganivelle bois de 0m50 à 1m20 de haut sur poteaux bois + plantes grimpantes | Zone d'implantation de la construction principale  | PI Poteau incendie  |
| Périmètre du lot   | Clôture périphérique grillage à mouton 120cm                                | Servitude de tréfonds, canalisation AEP (emplacement issu des DT-DICT)                             | Station de refolement EU  |
| Stationnement visiteur, chasse roue bois   | Clôture   | Portail en pin traité (Largeur utile: 4.0m)  | Clôture de type 1 : Haie et clôture en limite avec la voie de desserte, coté accès. A la charge de l'acquéreur (cf. PA10) |
| 32.83 Cote altimétrique du terrain naturel   | Haie existante  | Portillon (Largeur utile: 2.0m)  | Clôture de type 2 : Haie et clôture en limite avec un espace commun (cf. PA10)  |
| 32.83 Cote altimétrique noue   | Parking privés et accès de lots position obligatoire (6mx5m)                | Potelet bois, piquet châtaignier (ou équivalent)   | Clôture de type 3 : Haie et clôture en limite séparative entre deux lots privatifs  |
| 32.83 Cote altimétrique du projet  | Parking privés et accès de lots position possible (6mx5m)                   | Branchement EP   | Accroche obligatoire des volumes  |
| Arbres existants à valoriser et à préserver  | Noue/bassin de collecte des eaux pluviales                                  | Branchement EU   |   |
| Arbres, arbustes à planter à la charge de l'aménageur (position et nombre indicatif) | Candélabre (nombre et position indicative)                                  | Borne / Piquet   |   |
|  | Coffrets techniques   | Demi-sphère béton (permettant le passage uniquement des véhicules de service, position indicative) |   |

Rattachement planimétrique: RGF93 CC48 Rattachement altimétrique: IGN69 Date d'édition: 15/12/2023

AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

- Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
- L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
- La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
- Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
- Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
- Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.
- Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.
- En fonction de la topographie de certains terrains, et si le PLU l'autorise, il peut être mis en place par les acquéreurs, sur leur parcelle et à leur charge exclusive, un mur de soutènement afin de pouvoir retenir la terre.

MAÎTRISE D'OEUVRE



AGEIS  
6, rue du Bignon  
35000 RENNES  
Tél : 02 30 96 63 10  
Email : rennes@ageis-ge.fr

ARCHITECTE



Aude de LESQUEN  
11 rue de la Mairie  
35120 DOL DE BRETAGNE  
Tél : 09.83.31.94.31  
Email : aude@lesquen-architecture.com